

Mémorial
de la SHOAH
Musée,
Centre
de documentation

COMMENT EN ARRIVE-T-ON LÀ ?

N° 19 / 2021 DOCUMENT RÉALISÉ PAR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

DOSSIER

L'année 1941 en France
et en Europe
PAGE 2

LA PAROLE À

Valérie Pécresse,
présidente de la Région
PAGE 6

UN DISCOURS HISTORIQUE

Jacques Chirac
PAGE 6

POUR ALLER PLUS LOIN
Voyages d'histoire et de mémoire
PAGE 7

DOSSIER

L'année 1941

En 1941, le III^e Reich exerce et accentue son emprise sur l'Europe, et les politiques répressives et antisémites nazies sont menées dans tous les pays occupés. Dans le même temps, l'armée allemande envahit l'Union soviétique au cours de l'opération Barbarossa. Et alors que les mesures antisémites s'accroissent et se durcissent dans l'ouest de l'Europe, l'assassinat de masse des Juifs commence à l'est.

> LIRE LA SUITE PAGE 2

Population juive faisant la queue pour
du ravitaillement dans une rue du ghetto
de Lemberg, en présence de soldats allemands.
Lviv, Ukraine, 1939-1943

L'année 1941

En 1941, le III^e Reich exerce et accentue son emprise sur l'Europe, et les politiques répressives et antisémites nazies sont menées dans tous les pays occupés. Dans le même temps, l'armée allemande envahit l'Union soviétique au cours de l'opération Barbarossa. Et alors que les mesures antisémites s'accroissent et se durcissent dans l'ouest de l'Europe, l'assassinat de masse des Juifs commence à l'est.*

L'année 1941, en France et en Europe

LA GUERRE DEVIENT MONDIALE, LES FORCES DE L'AXE PROGRESSENT

Au début de l'année 1941, une grande partie du continent européen est dominée par le III^e Reich. En plus d'avoir vaincu la Pologne et les États d'Europe de l'Ouest et du Nord, les nazis peuvent compter sur leurs alliés (l'Italie, la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie, la Slovaquie et l'URSS depuis le Pacte germano-soviétique d'août 1939) et sur les États vaincus qui ont accepté de collaborer (la France de Vichy, la Norvège et la Croatie). Profitant de cette situation et de la neutralité d'autres États (l'Espagne, le Portugal et la Suède), les dirigeants allemands étendent leur zone d'influence en lançant leur armée, la Wehrmacht, à l'assaut de la Grèce et de la Yougoslavie au printemps. Les Britanniques sont alors les seuls à combattre encore les nazis et leurs alliés, s'appuyant sur la Royal Navy, les capacités de l'industrie américaine et l'engagement de ceux qui refusent la défaite (les Forces françaises libres de Charles de Gaulle et autres gouvernements en exil à Londres, et les mouvements de résistance intérieure).

L'année 1941 est marquée par une extension de la guerre. Le conflit gagne la plupart des continents, des mers et des océans du globe. Les combats font rage en Afrique (en Égypte et en Libye) tout comme au Moyen-Orient (en juin, les Britanniques et les Forces françaises libres interviennent en Syrie). Le 22 juin, l'Allemagne viole le pacte de non-agression signé avec les Soviétiques le 23 août 1939 et envahit en quelques semaines l'ouest de l'URSS. En Asie, la guerre qui oppose le Japon à la Chine depuis 1937 connaît une brutale évolution. L'agression nipponne, le 7 décembre, contre la base américaine de Pearl Harbor, dans l'archipel d'Hawaï, a pour effet de propulser les États-Unis dans le conflit, qui devient dès lors planétaire.

* Voir glossaire page 8



Affiche de propagande allemande. Images de la guerre contre les Soviétiques, 1941
© Mémorial de la Shoah



Affiche de propagande allemande. Une carte de l'Europe montre, avec des flèches, l'avancée de l'armée allemande et de ses alliés contre l'URSS. La propagande allemande reprend à son compte, à partir de juillet 1941, le sigle « V » utilisé par la Résistance
© Mémorial de la Shoah

LES JUIFS DE FRANCE À L'ÉPREUVE DE L'OCCUPATION ET DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT DE VICHY

Au début de l'année 1941, dans une France occupée et divisée, la politique antisémite engagée par le gouvernement collaborationniste de Vichy depuis début octobre 1940 devient officielle et systématique. Au mois de mars, l'État français crée le Commissariat général aux questions juives (CGQJ) et confie sa direction à Xavier Vallat. L'occupant et le gouvernement du maréchal Pétain font des Juifs, pourtant très minoritaires dans le pays, une catégorie de la population qu'il faut marginaliser en raison des menaces qu'elle ferait peser, selon eux, sur la société.

Le 22 juillet, la loi « relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs » est promulguée dans le but de spolier les propriétaires Juifs. Cette politique dite, selon la terminologie allemande, « d'aryanisation » de l'économie contribue à accentuer la marginalisation sociale et professionnelle des Juifs de France. De telles mesures d'exception visent à porter atteinte au principe même de nationalité des Juifs français. Dans toute la France, et surtout dans la capitale, la propagande antisémite conçue par les services allemands en zone nord est diffusée par tous les moyens : presse, affiches, radio et cinéma.



▼
Façade du Palais Berlitz recouverte de l'affiche de l'exposition antisémite « Le Juif et la France », Paris 2^e arr. (France), 1941
© Mémorial de la Shoah



▼
Xavier Vallat, commissaire général aux questions juives, en compagnie de l'ambassadeur Georges Scapini, chargé des prisonniers de guerre français auprès du gouvernement allemand, devant les locaux du Commissariat général aux questions juives, rue de la Banque, à Paris. France, 19 avril 1941
© Mémorial de la Shoah

Les textes promulgués par les Allemands en zone occupée et par Vichy en zone non occupée définissent qui est « juif » et interdisent aux Juifs une longue liste de professions (professions libérales et des fonctions de direction dans le commerce, l'artisanat et l'industrie), alors que le décret du 3 octobre 1940 leur avait déjà fermé de nombreuses portes dans la fonction publique. Un autre texte de loi, promulgué début juin, ordonne le recensement de tous les Juifs de France, qui doivent, sous peine de sanction, s'autodéclarer.

Le 5 septembre 1941 s'ouvre au Palais Berlitz, à Paris, une exposition intitulée « Le Juif et la France », organisée par l'ambassade d'Allemagne. Les Juifs y sont dénoncés comme étant responsables de la guerre. Un discours qui, dans le contexte particulièrement difficile de l'Occupation, touche une partie de l'opinion publique.

LE TEMPS DES PREMIÈRES RAFLES ET DES CAMPS D'INTERNEMENT

Les premiers attentats contre les forces d'occupation ont lieu, entraînant de violentes représailles dont les communistes et les Juifs sont les principales victimes en raison de la haine que leurs vouent les nazis. C'est dans ce contexte qu'ont lieu les premières rafles de Juifs en région parisienne. Le 14 mai, la rafle dite du « billet vert » permet aux autorités allemandes, secondées par la police et la gendarmerie françaises, d'arrêter plus de 3 700 hommes, juifs étrangers, dont la liste a été établie grâce au fichier introduit en septembre 1940 par les autorités françaises. Une autre rafle, visant des hommes de 18 à 50 ans, survient à Paris, dans le 11^e arrondissement, le 20 août : plus de 4 200 Juifs sont arrêtés. Une troisième rafle touche encore plusieurs centaines de personnes, le 12 décembre. Cette opération, dite « rafle des notables » parce qu'elle vise des personnalités juives françaises, frappe encore une fois Paris et fait 743 victimes. Après leur arrestation, ces hommes sont internés dans des camps ouverts par les autorités allemandes dans le Loiret (Beaune-la-Rolande et Pithiviers).

Systématisation des mesures antisémites à l'échelle de l'Europe et spécificités du sort des Juifs d'Europe centrale et orientale.

MARGINALISATION, DÉPORTATION ET GHETTOÏSATION

Au sein du Reich comme dans les territoires occupés par la Wehrmacht et dans certains États alliés de l'Allemagne, les mesures antisémites se renforcent. Dans les régions totalement administrées par les nazis, les mesures discriminatoires, les arrestations, les premières déportations et le processus de concentration des populations juives se multiplient.

Après avoir été obligés de porter l'étoile jaune en octobre, les Juifs d'Allemagne et d'Autriche sont concernés par les premières déportations vers la Pologne. Dans l'ouest de ce pays vaincu en septembre 1939 par la Wehrmacht, les nazis ont en effet obligé les populations juives à se concentrer, à Varsovie, Lodz ou Lublin, dans des ghettos, c'est-à-dire d'étroites portions de l'espace urbain dont elles ne peuvent plus sortir.



L'arrivée des premiers internés dans le camp de Drancy (actuelle Seine-Saint-Denis), France, le 20 août 1941
© Mémorial de la Shoah/coll. Bundesarchiv

En août, la cité de la Muette, un vaste immeuble d'habitations à loyers modérés de Drancy, transformé dès le début de l'Occupation en camp de détention, voit arriver les premiers prisonniers juifs. Près de Compiègne, le camp de Royallieu devient, lui aussi, un camp d'internement. Après ceux exécutés à Nantes et à Châteaubriant, 69 otages, dont plusieurs Juifs, sont fusillés au Mont-Valérien, à l'ouest de Paris, le 15 décembre. La veille, la communauté juive de la zone occupée est frappée d'une amende d'un milliard de francs en représailles aux attentats menés contre les objectifs de l'occupant nazi. À la politique de marginalisation et de ségrégation dont les Juifs de France sont victimes en 1941 s'ajoutent donc les premières arrestations, les premiers internements arbitraires et les premières exécutions.



Passants derrière une clôture du ghetto de Lodz. Un des hommes porte une étoile jaune. Pologne, 1940-1944
© Mémorial de la Shoah

Ce processus se poursuit en 1941 avec l'ouverture du ghetto de Cracovie et il gagne le nord-ouest de la Tchécoslovaquie lorsque s'ouvre le ghetto de Theresienstadt (Terezin). Les ghettos de la portion du territoire polonais administrée par le Gouvernement général de Pologne voient ainsi arriver, à l'automne-hiver 1941, environ 100 000 Juifs des territoires polonais annexés au Reich. Ces ghettos sont, à partir de septembre 1941, la destination des Juifs du reste du Reich. De Vienne, Prague, Luxembourg et Berlin, plusieurs convois emportent plus de 40 000 d'entre eux vers Lodz, mais aussi Riga ou Minsk, dans l'ouest de l'URSS. Dans ces ghettos, les Juifs survivent dans de terribles conditions. La mortalité y est très élevée en raison de la sous-alimentation et des conditions sanitaires. En parallèle, certains d'entre eux travaillent pour le compte d'entreprises allemandes.

Au Pays-Bas et en Belgique, les populations juives connaissent la même situation qu'en France.



Habitants du ghetto de Lodz sur un pont traversant une rue « aryenne » reliant les deux parties du ghetto. Pologne, 1940-1944
© Mémorial de la Shoah

LE TOURNANT DE L'ÉTÉ 1941, LA SHOAH* COMMENCE À L'EST

A partir de l'été 1941, la persécution des populations juives d'Europe s'intensifie à mesure que la Wehrmacht progresse vers l'est. En quelques jours, les Einsatzgruppen* commettent des massacres à l'arrière du front dès leur entrée dans l'est de la Pologne puis dans l'ouest de l'URSS. Plus l'armée allemande progresse vers l'est, plus le nombre de Juifs basculant sous son autorité augmente. Les Juifs polonais ayant fui l'occupation allemande pour se réfugier en zone soviétique ou en URSS sont rattrapés par le processus génocidaire. Il en est de même pour certains Juifs de Roumanie où l'armée et la police organisent le pogrom* de Iasi, faisant au moins 4 000 morts. La corrélation entre la progression de la Wehrmacht, le rythme de l'avancée des Einsatzgruppen* et les massacres est flagrante. Le génocide* est d'abord urbain et il fait plusieurs centaines de milliers de morts en quelques mois à Babi Yar, près de Kiev, où 33 771 personnes sont assassinées en

quelques jours seulement en septembre. À Minsk, près de 20 000 d'entre eux sont exterminés fin 1941. Ces massacres sont liés aux arrivées des Juifs venus du Reich, dans le but de « faire de la place » aux nouveaux arrivants. Mais la traque, l'arrestation, la concentration et l'exécution des populations juives d'URSS gagnent également les campagnes. La logique est souvent la même : une fois la ville maîtrisée, les populations juives entièrement ou partiellement éliminées (certaines survivent dans un ghetto), les environs sont systématiquement « ratissés ». À la fin de l'année 1941, 80 % des Juifs de Lituanie ont déjà été assassinés et, au début de l'année 1943, c'est le cas de la majorité des Juifs de l'ouest de l'Ukraine et de la Biélorussie. Le processus exterminatoire prend forme et voit ses modalités évoluer : le 3 septembre,



À Babi Yar, après le massacre, les nazis et leurs complices pillent les victimes. Kiev (Ukraine), 29-30 septembre 1941
© USKMM/ Johannes Hähle, Hamburger Institut für Sozialforschung

au camp de concentration* d'Auschwitz, en Pologne, les SS testent pour la première fois le gazage au Zyklon B. Début décembre, les premiers gazages au monoxyde de carbone ont lieu dans l'est de la Pologne. Au mois de janvier 1942, la conférence de Wannsee précisera les modalités de la mise en œuvre de la « solution finale* ».

* Voir glossaire page 8

VALÉRIE PÉCRESE,
présidente de la Région Île-de-France

Témoigner pour ne pas oublier

Aujourd'hui, plus de soixante-quinze ans après la découverte des camps d'extermination, vient le temps où se pose le problème de la disparition des témoins, de ceux qui ont vécu directement la Shoah*, ces dernières « sentinelles de la mémoire » comme les qualifie Elie Wiesel. Bientôt il ne restera plus personne pour parler de la Shoah*. Alors, que restera-t-il de la Shoah* après l'indicible ? Que restera-t-il de ces événements tragiques du milieu du XX^e siècle qui ont conduit à l'extermination planifiée et industrielle de plus de six millions d'êtres humains ? Depuis plus d'un demi-siècle, les rescapés du génocide* n'ont eu de cesse, malgré la douleur du souvenir, de témoigner à travers des films et des livres qui ont perpétué leurs récits. Cette parole a été le vecteur de transmission majeur de la mémoire du génocide* des Juifs d'Europe. C'est pourquoi cette parole ne doit jamais s'éteindre.

Ces « voix des témoins » sont un héritage. En hommage, d'abord, aux rares rescapés survivants qui ont raconté, encore et encore, l'horreur des camps de la mort. Par devoir, ensuite, car ces voix des témoins sont aussi des mémoires vivantes dont nous devons nous saisir pour assurer la transmission

et assurer le lien intergénérationnel entre les témoins de l'Histoire et les jeunes générations. Grâce aux nouvelles technologies et au numérique, ces témoignages représentent un héritage pour ces « générations d'après » qui ne doivent pas non plus oublier et qui doivent devenir les « témoins des témoins » du mal absolu de la barbarie nazie.

C'est tout le sens du partenariat entre le Mémorial de la Shoah* et la Région Île-de-France et des contributions de l'ensemble des lycéens qui ont participé à la visite du camp d'Auschwitz-Birkenau les années précédentes. Ces restitutions sont essentielles pour rappeler vers quoi peuvent mener l'antisémitisme*, la haine de l'autre et le racisme*. Pour nous rappeler aussi que, comme le disait Frantz Fanon, « lorsque vous entendez dire du mal des Juifs, dressez l'oreille. On parle de vous ». Ces voix des témoins sont aujourd'hui l'écho du souvenir de l'horreur absolue. Elles sont notre mémoire commune qu'il nous appartient de transmettre. Il est de notre responsabilité commune de la faire vivre et de lui donner toute sa résonance. C'est un devoir pour aujourd'hui, c'est une nécessité pour demain.

Un discours historique

Il y a vingt-six ans, en 1995, l'État français reconnaissait pour la première fois sa responsabilité.

Le 16 juillet 1995, lors des cérémonies commémorant la rafle du Vél'd'Hiv' (16 et 17 juillet 1942), Jacques Chirac, président de la République française (décédé le 26 septembre 2019), prononce des paroles reconnaissant officiellement et solennellement les crimes de l'État français : « Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, quatre cent cinquante policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police. [...] La France, patrie des Lumières et des droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. » (Extrait du discours de Jacques Chirac)

* Voir glossaire page 8

I COMMENT EN ARRIVE-T-ON LÀ ?

> BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Documentaires

- PRAZAN Michaël *Einsatzgruppen, les commandos de la mort*, Kuiv Production, 2009.
- ZYLBERMAN Ruth *Les Enfants du 209, rue Saint-Maur, Paris X^e*, Arte, 2017.

Fiction

- MALLE Louis, *Au revoir les enfants*, drame, Gaumont, 1987.

Sites Internet

www.memorialdelashoah.org
www.enseigner-histoire-shoah.org
www.grenierdesarah.org

Livres

- BENSOUSSAN Georges, *Histoire de la Shoah*, PUF, 1996.
- FREDJ Jacques, *Les Juifs de France dans la Shoah*, Gallimard/Mémorial de la Shoah, 2011.
- GRYNBERG Anne, *La Shoah : l'impossible oubli*, Découvertes, Gallimard, 1995.
- TAGUIEFF Pierre-André, *L'Antisémitisme, Que-sais-je ?*, PUF, 2015.
- WIEVIORKA Annette, *Auschwitz expliqué à ma fille*, Le Seuil, 1999.

> BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

Livres

- BRUTTMANN Tal, *Au bureau des Affaires juives. L'administration française et l'application de la législation antisémite (1940 - 1944)*, La Découverte, 2006.
- FONTAINE Thomas, PESCHANSKI Denis, *La Collaboration. Vichy, Paris, Berlin, 1940-1945*, Tallandier/Archives nationales/Ministère de la Défense, 2014.
- FRIEDLANDER Saül, *Les Années d'extermination. L'Allemagne nazie et les Juifs, 1939-1945*, Seuil, 2008.
- HILBERG RAOUL, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Folio Histoire, 1991, 2 vol., réédition 2006.
- JOLY Laurent, *Vichy dans la « solution finale ». Histoire du Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Grasset, 2006.
- JOLY Laurent, *L'État contre les Juifs, Vichy, les nazis et la persécution antisémite*, Grasset, 2018.
- KLARSFELD Serge, *Vichy - Auschwitz, la « Solution Finale » de la question juive en France*, Fayard, 2001.
- MARRUS Michaël R., PAXTON Robert O., *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 2015.
- MOUTIER BITAN Marie, *Les Champs de la Shoah. L'extermination des Juifs en Union soviétique occupée, 1941 - 1944*, Passés Composés, 2019.
- PAXTON Robert O., *La France de Vichy, 1940-1944*, Seuil, 1999.
- PESCHANSKI Denis, POZNANSKI R., POUVREAU B., *Drancy, un camp en France*, Fayard/Ministère de la Défense, 2015.
- ROUSSO Henry, *Le Régime de Vichy*, PUF, « Que sais-je ? », 2016 (rééd.).
- SINCLAIR Anne, *La Rafle des notables. Compagne 1941*, Grasset, 2020.
- SNYDER Timothy, *Terre noire*, Gallimard, 2015.

Conférences

- Cycle de conférences « L'Histoire au présent » du Mémorial de la Shoah, dédié pendant toute l'année 2021 à l'année 1941.



Voyages d'histoire et de mémoire

Visite par un groupe scolaire du camp d'Auschwitz-Birkenau organisée par le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France © Mémorial de la Shoah

Depuis vingt ans, le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France organisent pour les jeunes Franciliens des visites pédagogiques d'un lieu symbolique de la Shoah* : le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, en Pologne. Chaque année, plus de 500 lycéens de première et terminale, et d'élèves des centres de formation d'apprentis (CFA) franciliens

y participent, dans le cadre du partenariat entre le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France. Encadrés par des accompagnateurs historiens du Mémorial de la Shoah, ces voyages d'étude s'inscrivent au cœur d'une démarche pédagogique, souvent pluridisciplinaire, reposant sur une préparation approfondie en amont. Au retour, les élèves sont invités à produire un travail de restitu-

tion présenté notamment sous la forme d'un panneau d'exposition, l'ensemble des panneaux constituant une exposition itinérante. Les élèves vivent une expérience intellectuelle et humaine exceptionnelle, dont les enjeux dépassent le champ de l'histoire pour atteindre la formation civique et citoyenne.

Les expositions des années scolaires passées peuvent être empruntées auprès du Mémorial de la Shoah par tous les lycées et CFA d'Île-de-France.

Renseignements :
Tél. : 01 53 01 17 09
memorialdelashoah.org

Le Mémorial de la Shoah

Pour découvrir l'histoire des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale en Europe et plus précisément en France, rendez-vous au Mémorial de la Shoah (Paris 4^e) et au Mémorial de la Shoah à Drancy (93).

Les activités du Mémorial se déroulent dans le respect des mesures sanitaires et gestes barrières, et les effectifs seront divisés en cas d'élèves trop nombreux.

Pour les scolaires, un parcours de mémoire permet de combiner une visite du Mémorial de la Shoah de Paris, une de celui de Drancy et une autre encore du site de Bobigny. Certaines activités sont proposées gratuitement aux lycées et CFA franciliens dans le cadre du partenariat entre le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France.

Renseignements sur :
www.memorialdelashoah.org

Des ressources sur l'enseignement de l'histoire de la Shoah sont disponibles sur :
www.enseigner-histoire-shoah.org

Suivez-nous sur :



Musée, expositions temporaires, centre de documentation
Entrée libre.

Ouverture
Tous les jours sauf le samedi de 10 h à 18 h, nocturne le jeudi jusqu'à 22 h. Entrée libre.

Accès
17, rue Geoffroy-l'Asnier
75004 Paris.
Métro : Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville (ligne 1), Pont-Marie (ligne 7).
Bus : 67, 69, 76, 96.

Activités pédagogiques
Renseignements, tarifs et inscriptions :
education@memorialdelashoah.org

* Voir glossaire page 8

Glossaire

ANTISÉMITISME. Mot créé en 1879 par l'Allemand Wilhelm Marr pour désigner la haine des Juifs et seulement celle-ci.

CAMPS DE CONCENTRATION.

Camps de détention édifiés afin d'emprisonner et de « rééduquer » les Allemands, d'abord, qui s'opposent aux nazis ou les gênent d'une manière ou d'une autre. En mars 1933, les nazis ouvrent le premier camp de concentration à Dachau. Progressivement, d'autres sont mis en place en Allemagne (Buchenwald, Bergen-Belsen) ou dans tous les territoires annexés par l'Allemagne (Auschwitz, en Pologne, devenu également un centre de mise à mort), pour l'internement et la répression d'opposants de toute l'Europe. Les internés sont le plus souvent affectés au travail forcé et à la gestion du camp.

CENTRES DE MISE À MORT. Lieux exclusivement dédiés à l'assassinat en masse mis en place par les nazis dans le cadre de leur politique de mise à mort systématique des Juifs. Parmi ces centres, cinq principaux sont créés en 1941-1942 en Pologne : Belzec, Sobibor, Treblinka, Kulmhof (Chelmno), Auschwitz-Birkenau (Auschwitz-Birkenau comprenait également un camp de concentration qui jouxtait le centre de mise à mort), où les victimes étaient gazées. Dans d'autres centres de mise à mort, les Juifs étaient fusillés.

GÉNOCIDE. La définition juridique du génocide a été donnée une première fois en 1944 par le juriste polonais Raphaël Lemkin : « Par génocide, nous voulons dire la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction

immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes eux-mêmes. » Cette définition sert de référence aux textes internationaux qui traitent de la question du génocide (article 6c de la Charte du Tribunal militaire international de Nuremberg, Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, statut de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 et article 211-1 du Code pénal français). Tous ces textes confèrent au crime de génocide un caractère imprescriptible qui interdit l'oubli. C'est en fonction de cette définition qu'a notamment été reconnu officiellement en France le génocide arménien (loi 2001-70 du 29 janvier 2001).

EINSATZGRUPPEN. Les Einsatzgruppen étaient des unités de police politique militarisées du III^e Reich, créées dès 1938. À partir de l'invasion de la Pologne, elles étaient chargées de l'assassinat systématique des opposants réels ou supposés au régime nazi, et en particulier des Juifs.

HOLOCAUSTE. Mot d'origine grecque, issu de la traduction grecque de la Bible hébraïque, signifiant « sacrifice par le feu ». Ce terme, utilisé dans les pays anglo-saxons, sert à désigner l'extermination des Juifs par les nazis. En revanche, il est peu utilisé en France et en Europe par les anciens déportés, qui le trouvent inapproprié et lui préfèrent le mot « Shoah » ou génocide. Ils expliquent, à juste titre, qu'ils ont été « exterminés » et non « sacrifiés par le feu ».

NÉGATIONNISME. Négation du fait que les Juifs ont été assassinés en grand nombre dans le cadre d'un génocide. Délit puni par la loi.

POGROM. D'origine russe et signifiant « détruire », « piller », ce terme désigne des mouvements populaires et des massacres collectifs de Juifs par des populations locales dont ils font partie. Il est utilisé spécifiquement dans plusieurs langues pour décrire les attaques, accompagnées de pillages et de massacres, contre les Juifs en Russie, perpétrées par la majorité chrétienne, sans réaction des autorités ou avec leur approbation, entre 1881 et 1921. De nombreux pogroms ont également eu lieu pendant la Shoah.

RACISME. Idéologie fondée sur la croyance en une hiérarchie entre les groupes humains, les « races ». Le racisme est un délit puni par la loi.

SHOAH. Ce terme signifie « catastrophe » en hébreu et désigne le génocide des Juifs par les nazis.

« SOLUTION FINALE ». Formule utilisée par les nazis pour camoufler leur politique d'assassinat systématique des Juifs. Les nazis ont défini les modalités techniques de la « solution finale de la question juive » lors de la conférence de Wannsee (près de Berlin), le 20 janvier 1942, mais ils l'ont vraisemblablement décidée à l'automne 1941. D'après les travaux des historiens, près de six millions de Juifs ont été assassinés par les nazis et leurs alliés.



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

RegionIleDeFrance

iledefrance

iledefrance

La Région Île-de-France remercie le Mémorial de la Shoah. Jacques Fredj, directeur ; Alexandre Bande, Docteur en histoire et professeur agrégé en classes préparatoires, lycée Janson-de-Sailly ; Flavie Bitan, responsable du service communication du Mémorial de la Shoah ; Jonathan Meur, chargé des publications, Leitmotif Creative Studio.

Vous pouvez télécharger le présent document sur le site de la Région Île-de-France : www.iledefrance.fr



Mémorial de la Shoah

17, rue Geoffroy-l'Asnier
75004 Paris
Tél. : 01 42 77 44 72
www.memorialdelashoah.org